

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

1^{ère} REUNION DE 2005

Séance du 10 février 2005

CG 05/1^{ère}/II-02

LIAISON QUERCY-GASCOGNE

Anciennement dénommée Barreau Est de Moissac, la liaison Quercy-Gascogne a été inscrite au XIIème Contrat de Plan Etat-Région. Son financement associe la Région Midi-Pyrénées, la Communauté de Communes Castelsarrasin-Moissac et le Conseil Général avec la clé de répartition suivante :

- Participation de la Région 47 %
- Participation du Département 26,5 %
- Participation de la Communauté de Communes 26,5 %
Castelsarrasin-Moissac

Je souhaite profiter de cette session pour faire le point sur cet important projet qui, je vous le rappelle a été évalué à 26,5 millions d'euros.

I – DECISIONS ANTERIEURES

1 - Maîtrise d'Ouvrage

Nous avons décidé, par délibération du 27 juin 2000, que le Conseil Général assurerait la maîtrise d'ouvrage de cette opération, la maîtrise d'oeuvre étant confiée aux Services Techniques Départementaux.

2 - Choix du tracé

Trois tracés distincts ont été étudiés et lors de notre séance du 12 février 2003, nous avons arrêté le tracé le plus direct conjointement avec la Communauté de Communes de Castelsarrasin-Moissac.

3 - Réalisation des études

Les Budgets Primitifs 2003 et 2004 ont permis la réalisation des diverses études techniques préalables aux travaux.

Ainsi, les études topographiques, géotechniques, hydrauliques, le dossier d'impact et les études techniques de l'ouvrage de franchissement du Tarn ont pu être effectuées.

II – DEROULEMENT DE L'OPERATION EN 2004

1 - L'ouvrage de franchissement du Tarn

Nous avons lancé un concours d'architecture pour la conception de l'ouvrage d'art franchissant le Tarn. Le jury constitué pour l'occasion a retenu le projet du groupement Arcadis / Faup et Zirk.

Lors de la séance du 8 mars 2004, nous avons confié à ce groupement les missions de réalisation du Projet de l'Ouvrage d'Art ainsi que du Dossier de Consultation des Entreprises de ce pont de 280 mètres de long.

Ces deux documents ont été réceptionnés et validés par nos services nous permettant ainsi de lancer prochainement la consultation des entreprises.

Les principaux plans et images de synthèse vous sont présentés dans un dossier annexe.

2 - Les acquisitions foncières

Nous avons saisi, début 2004, le service des Affaires Foncières et Domaniales des Services Fiscaux afin qu'ils établissent dans un premier temps l'estimation sommaire et globale des terrains nécessaire au projet, puis dans un second temps l'estimation parcellaire pour chaque propriétaire concerné.

Cette estimation parcellaire est parvenue à nos services en décembre 2004 et leur permet de poursuivre les négociations avec les vingt deux propriétaires concernés.

3 - L'enquête publique

J'ai adressé à la Préfecture les dossiers permettant de lancer les enquêtes publiques obligatoires dans le cas d'un projet de cette ampleur : enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et enquête relative à la loi sur l'eau.

Cette procédure permet de recueillir l'avis de toutes les administrations de l'Etat et du public concerné par le projet. Elle nous permettra également d'acquérir par voie d'expropriation les emprises foncières que nous n'aurons pas pu négocier de manière amiable.

Les services de l'Etat ont validé l'ensemble du dossier. La Direction Régionale des Affaires Culturelles a cependant prescrit la réalisation d'un diagnostic archéologique. Celui-ci doit être établi par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives avec qui nos services ont établi un projet de convention de réalisation de ces recherches.

L'enquête publique s'est déroulée du 17 décembre 2004 au 15 janvier 2005 conjointement dans les communes de Castelsarrasin et de Moissac. Nous sommes en attente des conclusions du commissaire enquêteur.

III – DEROULEMENT EN 2005 - 2006

1 - Le franchissement du Tarn

Le Dossier de Consultation des Entreprises étant achevé, le lancement de l'appel d'offres pourra être effectué lorsque la totalité des opérations suivantes seront achevées :

- Notification de la part de la Préfecture de la Déclaration d'Utilité Publique ;
- Approbation et signature par les trois partenaires financiers de la Convention de financement ;
- Acquisition foncière des parcelles bordant le Tarn ;
- Réalisation du diagnostic archéologique et mise en évidence de l'absence de nécessité de fouilles complémentaires.

Comme je vous l'ai indiqué lors des orientations budgétaires, la première tranche de travaux de cet ouvrage débutera au mieux en juin 2005.

Le planning prévisionnel de l'ouvrage s'étalant sur dix huit mois, l'année 2005 devrait voir la réalisation des fondations et des piles qui représentent un montant de travaux de 4 000 000 € hors taxes.

Les remblais, le tablier et les équipements annexes se poursuivront en 2006 pour un montant estimé à 5 000 000 € hors taxes.

2 - La voirie

Les délais de réalisation de la voirie étant bien moindres que ceux de réalisation de l'ouvrage de franchissement du Tarn, ils ne seront entrepris qu'en 2006. Huit mois de travaux environ seront en effet nécessaires pour réaliser les 5,3 kilomètres de voirie alors que dix huit mois sont prévus pour le pont sur le Tarn.

IV – LE FINANCEMENT

1 - La convention de financement

Un projet de convention de financement a été mis au point pour fixer les modalités de versement des participations de chacun des partenaires financeurs. Elle est en cours d'approbation par les assemblées délibérantes du Conseil Régional de Midi-Pyrénées et de la Communauté de Communes Castelsarrasin-Moissac.

Vous trouverez un exemplaire de ce projet de convention dans le dossier annexe.

2 - Les dépenses et les recettes

Les dépenses passées et programmées pour 2005 sont les suivantes :

• Etudes	545 000 € TTC
• Acquisitions foncières	940 000 € TTC
• Travaux (1 ^{ère} tranche)	4 784 000 € TTC
	6 269 000 € TTC
	(5 241 628 € HT)

Pour le Conseil Régional, cela représente une participation globale de 2 463 570 € dont 418 060 € déjà inscrits, soit une recette supplémentaire de 2 045 510 €.

Pour la Communauté de Communes, cela représentera une participation globale de 1 389 034 € dont 209 030 € déjà inscrits, soit une recette supplémentaire de 1 180 004 €.

Afin de poursuivre le déroulement de ce projet, je vous invite à délibérer et vous propose :

- œ de m'autoriser à signer la Convention de financement du projet avec le Conseil Régional Midi-Pyrénées et la Communauté de Communes Castelsarrasin-Moissac,

- œ de m'autoriser à signer la convention de réalisation du diagnostic archéologique avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives,
- œ de m'autoriser à lancer l'appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux de l'ouvrage de franchissement du Tarn et d'en exécuter la première phase,
- œ d'adopter une autorisation de programme de 4 784 000 € au titre de l'exercice 2005 et de ratifier un crédit de paiement de 3 225 514 € sur l'article 231516 sous fonction 621.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération de l'Assemblée du 27 juin 2000 décidant de confier la maîtrise d'ouvrage de la liaison Quercy-Gascogne au Conseil Général,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voies de communication, aménagement urbain,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte du montant de l'opération déjà engagée et programmée pour 2005, soit 6 269 000 € TTC (5 241 638 € HT) ainsi ventilé :

▪ Etudes	545 000 € TTC
▪ Acquisitions foncières	940 000 € TTC
▪ Travaux (1 ^{ère} tranche)	<u>4 784 000 € TTC</u>
	6 269 000 € TTC
	(5 241 628 € HT)

- Précise que :

- le Conseil Régional participe à hauteur de 2 463 570 € dont 418 060 € déjà inscrits, soit une recette supplémentaire de 2 045 510 € ;
- la Communauté de communes Castelsarrasin-Moissac, participe à hauteur de 1 389 034 € dont 209 030 € déjà inscrits, soit une recette supplémentaire de 1 180 004 € ;

- Adopte une autorisation de programme 2005 de 4 784 000 € concernant la première tranche de travaux ;
- Ratifie un crédit de paiement de 3 225 514 € à l'article 231516, sous-fonction 621 du budget départemental, sachant que le solde soit 1 558 486 € sera inscrit au budget 2006 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, la convention de financement du projet avec le Conseil Régional Midi-Pyrénées et la communauté de Communes Castelsarrasin-Moissac,
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, la convention de réalisation du diagnostic archéologique avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives,
- Autorise Monsieur le Président à lancer, au nom et pour le compte du département, l'appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux de l'ouvrage de franchissement du Tarn et d'en exécuter la première phase.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,